



COMMUNIQUE

En 2018, la Commune de Yoko a signé avec l'Association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCAM), un mémorandum d'entente pour la création des plantations d'anacardes et d'agrumes. Ledit projet, financé par l'Union Européenne (UE), mis en œuvre par le Centre Technique des Forêts Communales (CTFC) a permis de mettre en valeur une superficie globale de quatre-vingt hectares et demi (80,5 ha) dont, 40 ha dans quatre localités à savoir Guervoum, Dong, Mbembeing, Mekoissim et 40,5 ha dans la ville de Yoko (nouveau quartier administratif).

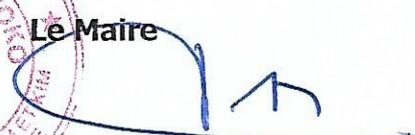
Dans l'optique d'en assurer l'entretien, la lutte contre les feux de brousse et d'optimiser la valorisation de ces espaces plantés dans la Commune de Yoko, il est envisagé:

- En zone rurale (*Guervoum, Dong, Mbembeing, Mekoissim*): 04 lots de plantation, dont un pour chaque association des jeunes / femmes par village ;
- En zone urbaine (*Périphérie prison et nouveau quartier administratif*) : 04 lots de plantation dont 01 pour l'association des femmes, 02 pour l'association des jeunes et 01 pour l'association du personnel communal.

La Mairie prévoit également de signer avec ces différentes associations (entrepreneurs agricoles) des memoranda visant la mise en place de cultures intercalaires (Maïs, manioc, Haricot, ...) dans ces plantations.

Elle va appuyer ces entrepreneurs agricoles intéressés en semences sélectionnées et autres intrants agricoles en vue d'améliorer leurs récoltes issues desdites plantations sous la supervision d'un expert Agro-Forestier.

Pour ce faire, le Maire de Yoko invite les intéressés à constituer un dossier (comprenant une lettre de motivation, les statuts de l'association et la liste des membres avec leurs contacts) et à prendre attache avec le Secrétariat général de la Mairie au numéro **652 14 15 27** pour se faire enregistrer dans un délai de deux semaines à partir de la signature du présent communiqué.

Fait à Yoko, le _____
Le Maire 
ANNIR Dieudonné

